

Mme de RIEMACKER Alexandra
A.C.R. PONTONS

Rue des Pontons, 20-22
4032 Chênée

TVA Client : non assujetti

NOTE D'HONORAIRES n°180216

DATE : 09/03/18

Recherches de renseignements lors de la vente de bien(s) – Avant compromis

Agence immobilière : Accord Immo

Résidence : **PONTONS**

Vente : Mme de RIEMACKER Alexandra

Bien(s) : 2AV1 + Empl. Int. 2 + Cave

Montant en euros

TOTAL

135,47

TOTAL A PAYER

135 ,47

A verser au comptant **sur le compte de la copropriété concernée** repris sur le courrier de renseignements lors de la vente.

Pour la SPRL

Caroline GARCIA

Exempt de TVA (circulaire n°13/1995 du 20 septembre 1995)

Conditions de paiement : les états sont payables dans les dix jours de la date de l'état. Passé ce délai, un intérêt de 1,5% par mois est dû à partir de la date de l'état. Toute contestation introduite par lettre recommandée dans les dix jours de l'état est recevable. En cas de litige, seuls les tribunaux de Liège sont compétents.